



Appel à projets 2018

CollEx-Persée

Présentation générale

TABLE DES MATIERES

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets	3
1.1 Présentation et missions du GIS CollEx-Persée	3
1.2 Objectifs de l'appel à projets	4
2. Structure de l'appel à projets	4
3. Modalités d'examen des projets	5
3.1. Critères de recevabilité	5
3.2. Critères d'éligibilité	5
3.3. Critères d'évaluation	5
3.4. Processus de sélection	5
4. Dispositions générales relatives au financement	6
5. Calendrier de l'appel à projets	6
6. Contact pour informations	6

1. Contexte et objectifs de l'appel à projets

1.1 Présentation et missions du GIS CollEx-Persée

Un réseau d'acteurs au service de la recherche

Le Groupement d'intérêt scientifique CollEx-Persée est constitué pour la période 2017 à 2022. Il a vocation à assurer une coordination nationale de la documentation pour la recherche. Son rôle est à la fois stratégique (coordonner l'activité des partenaires), opérationnel (mise en œuvre, notamment via des appels à projets), prospectif (identifier les nouveaux besoins documentaires et y apporter des solutions originales).

CollEx-Persée a été conçu de manière collaborative, avec pour ambition :

- de créer une dynamique de réseau en fédérant les acteurs de l'information scientifique et technique, dans le respect de l'autonomie des établissements ;
- d'associer étroitement bibliothèques de recherche et opérateurs nationaux autour de projets communs ;
- de développer des services qui répondent à un besoin clairement identifié au sein de communautés de chercheurs, en gardant un lien permanent avec les acteurs de la recherche et en favorisant l'expérimentation.

CollEx-Persée a défini un périmètre d'action innovant :

- en affirmant la nécessité de la transdisciplinarité ;
- en refusant une segmentation typologique dans son périmètre d'action, mais en considérant l'ensemble des matériaux de la recherche, indépendamment de leur support ou leur nature : papier, électronique, imprimé, archive, donnée, objet...

CollEx-Persée, dans les termes définis par la convention, est doté de trois instances :

- le comité opérationnel, instance de réflexion et d'exécution ;
- le conseil scientifique, instance consultative d'orientation et d'évaluation des projets ;
- le conseil des membres, instance décisionnelle.

Il devra notamment œuvrer pour :

- une plus grande visibilité des collections utiles aux chercheurs (cartographie des fonds, rétro-conversion, amélioration de l'indexation web sur les principaux moteurs de recherche) ;
- un accès facilité aux collections et matériaux de la recherche, que ce soit par la numérisation, par l'acquisition de ressources numériques spécialisées ou la constitution de corpus Web... ;
- un usage pluriel des ressources mises à disposition, en développant de nouveaux services : édition en ligne, fouille de données, outils d'exploitation de corpus...

Doté d'une subvention annuelle de 5 millions d'euros, le GIS répartit son budget entre le soutien au développement des collections - via des dotations spécifiques aux bibliothèques délégataires et associées -, les appels à projets, et des actions spécifiques inscrites dans sa feuille de route annuelle.

Une feuille de route pour 2018

En 2017, le GIS s'est constitué, a installé sa gouvernance et ses fonctions supports et travaillé, au sein du Comité opérationnel, à la définition de programmes de travail liés à ses missions :

- élaborer une cartographie des collections documentaires d'excellence utiles au chercheur ;
- produire et diffuser des corpus numérisés qui répondent aux besoins et aux usages des communautés scientifiques ;

- acquérir des documents numériques spécialisés utiles à de faibles communautés de chercheurs, mais accessible à l'échelle nationale ;
- développer de services associés à des collections et des matériaux de la recherche vise à la fois à moderniser les services de fourniture de documents à distance et proposer des services nouveaux dans une démarche d'innovation et d'expérimentation. Un appel à projets est prévu en 2018 sur les thématiques *indicatives* suivantes : édition scientifique en ligne, Open Access, bibliométrie, gestion de corpus et de données... Il permettra de mettre en valeur des projets déjà portés par quelques bibliothèques, et d'en encourager la dissémination.

1.2 Objectifs de l'appel à projets

Le présent appel à projets vise à susciter des projets en lien avec la feuille de route qui présentent les caractéristiques suivantes :

- positionnement au plus près des besoins des chercheurs ;
- fonctionnement en réseau et dynamique de co-construction chercheurs / professionnels de la documentation ;
- inscription dans les objectifs de la science ouverte.

Il concerne toutes les disciplines et les projets interdisciplinaires.

2. Structure de l'appel à projets

L'appel à projets 2018 est constitué de trois appels spécifiques :

Numérisation

- Soutien à des équipes de chercheurs dans la phase initiale de formalisation d'un projet de numérisation
- Numérisation, structuration documentaire et diffusion de corpus
- Enrichissement, exploitation et diffusion de corpus numérisés

Services à la recherche

- Constitution et mise à disposition de corpus numériques à façon (hors numérisation) répondant aux besoins d'un projet de recherche
- Production et diffusion de métadonnées et référentiels spécialisés
- Fouille de textes et de données (TDM)
- Communication et publication scientifique, dépôts institutionnels
- Analyses bibliométriques et bibliographiques
- Formation et accompagnement des chercheurs
- Aménagement de « Datalabs » et d'équipements dédiés aux services à la recherche
- Bourses individuelles

Programme blanc

Il vise à soutenir :

- des projets qui sont à l'intersection de différentes thématiques (cf. les appels à projets spécifiques « Numérisation » et « Services à la recherche ») ;
- des projets qui proposent d'autres axes thématiques que ceux précédemment énumérés. Ils s'inscrivent dans les grandes orientations et l'esprit du présent appel à projets et ils démontrent une articulation forte avec la recherche, un fonctionnement en réseau et une logique d'expérimentation.

3. Modalités d'examen des projets

3.1. Critères de recevabilité

- les dossiers doivent être transmis sous forme électronique dans les délais, sous un format « objet » tel que : APP CollEx-Persée / Nom / Institution, à l'adresse suivante : colllex@recherche.gouv.fr ;
- les dossiers doivent être complets (informations administratives et financières dûment complétées, pièces justificatives) ;
- les dossiers doivent être présentés strictement dans le cadre du formulaire de réponse

Les dossiers ne satisfaisant pas aux conditions de recevabilité ne seront pas soumis à évaluation. Un établissement est habilité à présenter plusieurs projets.

3.2. Critères d'éligibilité

- Les projets s'inscrivant dans l'axe « Services » ou dans le « Programme blanc » sont coordonnés par une bibliothèque délégataire ou une bibliothèque associée.
- Les projets s'inscrivant dans l'axe « Numérisation » sont coordonnés par un.e chercheur.se, un opérateur de l'information scientifique et technique, une bibliothèque délégataire, une bibliothèque associée ou une collection labellisée.
- Le projet valorise les partenariats avec le réseau : opérateurs de l'information scientifique et technique, bibliothèques délégataires et associées, collections labellisées, laboratoires,...
- Le projet décrit les modalités pratiques de sa réalisation.

3.3. Critères d'évaluation

- Qualité de la dimension Recherche.
- Qualité technique ; elle sera appréciée en fonction des programmes proposés.
- Qualité du consortium qui porte le projet :
 - complémentarité et synergie entre les partenaires : répartition claire des rôles et des responsabilités ; adéquation entre l'expertise et les compétences de chaque partenaire et les tâches qui lui sont attribuées ;
 - animation et vie du réseau ;
 - implication d'équipes de recherche.
- Impact du projet :
 - potentiel d'utilisation au-delà de la structure porteuse du projet (outil ou méthode répliquables, accès ouvert à des données et des métadonnées, etc.) ;
 - actions de valorisation et de promotion.
- Faisabilité du projet :
 - qualité de l'organisation et de la coordination du projet (aspects fonctionnel de la gestion de projet, implication du coordinateur, segmentation et indication de jalons, etc.) ;
 - réalisme du calendrier et des livrables ;
 - adéquation du projet et des ressources mobilisées et demandées ;
 - qualité de la justification de la demande de soutien adressée à CollEx-Persée.

3.4. Processus de sélection

Les projets reçus seront examinés par le Conseil scientifique du GIS CollEx-Persée qui s'appuiera sur des experts externes en tant que de besoin, et validés par le conseil des membres.

4. Dispositions générales relatives au financement

Le financement du GIS sera attribué au porteur de projet, couvrira 50% maximum des coûts complets demandés dans la limite de 70 000 €. Les dépenses éligibles varieront selon les différentes typologies décrites dans les appels à projet spécifiques. Le plan global de financement envisagé devra être précisé.

5. Calendrier de l'appel à projets

Lancement de l'appel à projets : 5 avril 2018.

Date limite de soumission des candidatures : **deux vagues de soumission** sont proposées : 29 juin 2018, et 28 septembre 2018

Sélection des dossiers : 28 septembre 2018, et 30 novembre 2018

6. Contact pour informations

Messagerie : collex@recherche.gouv.fr